

NOTE aux actionnaires

A la suite de commentaires reçus d'agences de conseil en vote, la Société tient à apporter les informations complémentaires suivantes, en vue de l'Assemblée générale du 20 mai 2026.

S'agissant de la politique de rémunération du Directeur général (résolution n°13) :

- Le nouveau Directeur général a été recruté en externe, sur le marché, pour la première fois dans l'histoire d'Ipsos. Ipsos a recherché un dirigeant reconnu, doté de compétences et d'une expérience forte en matière de technologie et de conduite du changement, dans une période où le secteur subit de profondes mutations. Cela nécessitait de proposer une rémunération compétitive, et en ligne avec les pratiques de marché.
- La rémunération proposée prévoit (i) une part fixe de 750 000 euros, (ii) une part variable annuelle (bonus en numéraire), dont le montant cible représente 100% de la rémunération fixe si les objectifs des critères de performance sont atteints. Elle peut atteindre au maximum 150% de la rémunération fixe en cas de dépassement de ces objectifs, (iii) une rémunération variable de long terme en titres, sous forme d'actions gratuites de performance correspondant à 750 000 euros et au maximum 0,07% du capital social.
- Cette rémunération se situe légèrement en-deçà de celle approuvée par l'Assemblée générale du 21 septembre 2021, avec 97,4% des voix, à une période où Ipsos avait décidé de la séparation des fonctions de Président et de Directeur général et lancé le recrutement d'un Directeur général externe.
- Elle est proposée à cette Assemblée générale, à la suite d'un benchmark réalisé par Mercer par rapport au SBF80, indice dont Ipsos fait partie.
- La rémunération proposée se situe ainsi à 85% de la médiane du SBF80. La rémunération totale médiane du SBF80 est de 2,6M€, incluant (i) une part fixe de 800 000 €, (ii) une rémunération variable cible de 100% de la rémunération fixe et (iii) une rémunération variable de long terme de 133% de cette même rémunération fixe.
- La proposition présentée est cohérente avec le positionnement d'Ipsos au sein du SBF80 en termes de chiffre d'affaires, la compagnie se situant au 45^{ème} rang sur 80. En termes de capitalisation boursière, Ipsos se positionne au 65^{ème} rang sur 80, position due principalement à la baisse récente du cours de l'action.
- Par ailleurs, un benchmark réalisé en 2026 à partir du même panel de sociétés qu'en 2021¹, dont la capitalisation boursière est comprise entre 0,6 et 3,5 milliards d'euros, montre une médiane de rémunération totale à 2,9M€ annuels.
- A noter que les concurrents d'Ipsos, de taille comparable, sont des entreprises anglo-saxonnes, notamment Nielsen IQ et Kantar. La rémunération de leur Directeur général, lorsqu'elle est publiée, est toujours supérieure à celle proposée à votre Assemblée générale.

¹ BIC, AFKLM, EUTELSAT, M6, TF1, ERAMET, COFACE. Par rapport à 2021, ont été exclus : Fnac, Darty et Lagardère, tous trois sortis de l'indice.

- Par ailleurs, le choix a été fait par le Conseil d'administration que les évolutions de rémunération proposées, comparativement à la rémunération du précédent Directeur général, concernent les parts variable de court et de long terme, dans un objectif incitatif de réussite, avec des objectifs ambitieux fixés dans le cadre du plan stratégique Horizons.
- Enfin, le Conseil a pris note des autres remarques et recommandations des agences de conseil en vote sur certaines caractéristiques du package de rémunération, et s'engage à les étudier pour les prochains exercices.

Benchmark SBF80

Market SBF 80 CEO	EUR	25th percentile	Median	75th percentile	Mean
Salaire Annuel de Base (SAB)		528 000	800 000	945 000	823 200
Bonus versé		364 400	679 700	1 147 100	781 300
Bonus versé en % du SAB		67%	100%	127%	86%
Bonus cible en % du SAB		80%	100%	100%	93%
Bonus maximum en % du SAB		108%	150%	166%	137%
Rémunération Totale en espèces versée		934 600	1 439 300	2 130 800	1 594 100
Rémunération Totale en espèces cible		1 059 600	1 561 700	1 979 600	1 575 400
LTI attribuée en juste valeur		595 100	966 100	1 700 800	1 198 600
LTI en % du SAB		100%	133%	192%	149%
Rémunération Globale versée		1 343 400	2 273 400	3 413 900	2 485 400
Rémunération Globale cible		1 403 700	2 242 400	3 307 000	2 466 700

Source : données Mercer

S'agissant de la rémunération de M. Ben Page, Directeur général jusqu'au 15 septembre 2025 (résolution n°10) :

M. Page a perçu ou va percevoir, dans le cadre de son départ :

- concernant la fin de son mandat social de Directeur général : des indemnités de départ pour un montant de 446.862 euros, qui seront versées en 2026, et des indemnités de non-concurrence et de non-sollicitation (qui courent du 1er septembre 2025 au 1er septembre 2026), pour un montant de 446.862 euros (dont 225.292 euros versés en 2025) ;
- au titre de son contrat de travail britannique, qui lui donne droit à une indemnité de deux ans de rémunération fixe et variable : une indemnité de 1.148.160 £, qui sera versée à la fin septembre 2026. Elle correspond, pour 50% de son montant, à une indemnité de départ, et pour 50% à une indemnisation de son obligation de non-concurrence et non-sollicitation, qui court jusqu'au 15 septembre 2027.

Par ailleurs, indépendamment de ces indemnités, le contrat de travail de M. Ben Page lui donne droit à un préavis, du 15 septembre 2025 au 15 septembre 2026, pour un montant de 429.409 euros (368.004 £, convertis par application du taux de change moyen annuel 2025). Ipsos a l'obligation légale de le lui verser.

Enfin, s'agissant des actions de performance, celles qui avaient vocation à être acquises en mai 2026 ne le seront pas, les conditions de performance n'étant pas remplies. Et M. Page a renoncé à l'ensemble de ses droits à actions de performance susceptibles d'être acquises au cours des années ultérieures.



L'ensemble proposé a paru au Conseil d'administration être dans l'intérêt de la Société, en particulier parce qu'il permet d'assurer une période de non-concurrence de 2 ans, s'appliquant à un professionnel reconnu du secteur des études de marché, au Royaume-Uni et à l'international.

Nous espérons que ces éléments de clarification permettront de répondre aux interrogations soulevées.